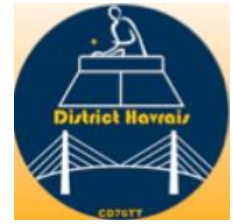




COMITE DEPARTEMENTAL DE SEINE-MARITIME DE TENNIS DE TABLE



Dates : 23/10/2022
Auteurs : S.BAUDRY

Championnat jeunes district Havrais

Article 1 : Conditions de qualification

- Cette compétition, organisée par le District Havrais de tennis de table, est ouverte à tous les clubs du District Havrais affiliés à la FFTT.
- L'épreuve est ouverte aux catégories suivantes : Poussins à Juniors (Garçons et Filles).
- Les équipes seront composées de 2 joueurs
- Les joueurs doivent être en possession d'une licence F.F.T.T. « Traditionnelle ou Promotionnelle », valide pour la saison en cours, et en conformité avec la réglementation sur le certificat médical.

Article 2 : Dispositions particulières

- La mixité totale est autorisée.
- Possibilité d'avoir deux joueurs mutés dans une même équipe.
- Les équipes d'entente sont possible entre deux clubs différents
- Le championnat par équipes des jeunes est une épreuve spécifique, il n'y a donc pas interconnexion de brûlage avec le championnat par équipes senior. Un joueur participant à une journée du championnat des jeunes peut participer, la même journée au championnat senior. Pas le même jour.
 - o Il n'y aura pas de brûlage au sein du championnat jeune.
- Au titre d'une même journée du championnat des jeunes, un joueur ne peut participer qu'à une seule rencontre dans une seule équipe de son association.

Article 3 : Organisation sportive

- Il ne peut y avoir au maximum 2 équipes d'un même club dans une poule ou dans un tableau.
- La rencontre se déroulera en 2 parties + un double par chaque joueur, le matin pour faire un classement intégral.
 - o A/Y – B/X – Double – A/X – B/Y
 - o Chaque partie se déroule au meilleur des 5 manches.
(le JA est habilité à adapter le règlement)

Article 4: Jour et horaires des rencontres

- Le jour du championnat jeunes est le samedi suivant les dates du calendriers. La compétition débute à 14 h.
- Deux lieux seront identifiés sur les convocations. Un lieu pour le groupe Elite et un lieu pour le groupe 2. Le groupe Elite sera forcément complété en cas d'équipe absente.

Article 5 : Inscriptions et Retard

- Les équipes devront être inscrite sur <https://cdtt44.fr> par les clubs avant la date indiquée sur la plateforme
- Les équipes seront déclarées « FORFAIT » après 30 minutes de retard. **En cas de retard (prévenu) les premiers partis seront perdus sans perte de point individuel mais il pourra jouer les autres partis.**

Article 6 : Contrôles et Sanctions

- Le forfait d'une équipe est appliqué à toute la journée de compétition.

Article 7 : Contrôles et Sanctions

- Le comité Départemental se réserve la possibilité de modifier le règlement en fonction du nombre d'engagés.

Article 8 : Discipline

Le fait de s'inscrire implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.